

Communiqué de presse du 3 décembre 2009

Concours et masters : les inquiétudes ne sont toujours pas levées !

Les Ministères de l'Education nationale et de la Recherche et de l'Enseignement supérieur devaient rendre publics début décembre les textes fixant les modalités des concours du primaire et du secondaire ainsi que le cadrage des masters. Ces textes n'étant pas publiés, il est peut-être encore temps d'attirer l'attention de nos deux Ministres sur les points qui risquent de susciter de très fortes oppositions.

Deux petits pas ont été faits : la reconnaissance de masters spécifiques pour les professeurs des écoles, les conseillers d'éducation et les PLP bivalents et, semble-t-il, le maintien de l'agrégation en sixième année, après l'obtention du master.

En revanche, **nos ministres ne sont pas revenus sur la réduction à deux du nombre des épreuves écrites dans tous les concours autres que l'Agrégation, ce qui serait désastreux dans certaines disciplines.** Personne ne pourrait comprendre qu'un projet présenté comme voulant améliorer la formation des enseignants et ajoutant *de facto* une année supplémentaire de formation aboutisse dans les concours à un affaiblissement du niveau disciplinaire et dans certains cas à la disparition de certaines disciplines ! **En outre, l'ambiguïté des épreuves prévues à l'oral n'a pas été levée** : quelle est la part du disciplinaire et celle du pédagogique ? **Un contrôle des savoirs disciplinaires est aussi nécessaire à l'oral**, et même indispensable dans certaines disciplines comme les langues vivantes.

Pour les masters conduisant au CAPES et à l'Agrégation, il se précise que le Ministère, excluant le parcours en Y qu'AutonomeSup propose depuis le début des discussions, voudrait des masters généralistes associant l'initiation à la recherche des actuels masters de recherche, la préparation disciplinaire et la préparation professionnelle aux concours, et des stages passifs puis en responsabilité ! Comment les étudiants pourraient-ils mener de front cette triple formation ? Immanquablement l'une (voire deux) des trois exigences sera (seront) négligées : ou les stages ou la double préparation (disciplinaire et professionnelle) aux concours ou l'initiation à la recherche. **Et il est à craindre que, pour des raisons d'efficacité immédiate** (ce qui compte, c'est de réussir le concours !), **l'initiation à la recherche soit sacrifiée, ce qui dénaturerait les masters universitaires.** En outre, comme le titre requis pour s'inscrire à l'Agrégation sera le master sans autre précision, **les masters de recherche disparaîtraient presque partout, faute d'un nombre suffisant d'inscrits**, dans les disciplines où recherche et enseignement sont liés, c'est-à-dire celles où les certifiés et agrégés constituent un vivier important.

Au total, la formation des maîtres de l'enseignement primaire et secondaire ne serait pas améliorée et le développement de la recherche serait gravement compromis dans certaines disciplines. Cela, AutonomeSup ne l'acceptera pas.

Paris, le 3 décembre 2009

Michel GAY
secrétaire général d'AutonomeSup

Jean-Louis CHARLET
président d'AutonomeSup